BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1045

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE

Ventes et cessions

492 578 661 RCS Dieppe.
DIEPPEDIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : Etran, 76370 Martin-Église.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION-ABSORPTION Par la société «DIEPPEDIS», Société par actions simplifiée au capital de €.40 000, dont le siège social est fixé à MARTIN EGLISE (76370) Etran, immatriculée au RCS de DIEPPE sous le n° 492 578 661, et identifiée au SIRET sous le n° 492 578 661 00018, de la société «SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD», Société par actions simplifié au capital de €.192 000, dont le siège social est fixé à MARTIN EGLISE (76370) Etran, immatriculée au RCS de DIEPPE sous le n°319 714 630, et identifiée au SIRET sous le n° 319 714 630 00021, Par acte sous seing privé en date à MARTIN EGLISE du 10 novembre 2023, déposé au Greffe du Tribunal de commerce de DIEPPE, le 14 novembre 2023, sous les n ° 2023/2008 et 2023/2009, les Sociétés sus-désignées ont établi le traité de fusion par voie d'absorption de la société « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD » par la société « DIEPPEDIS », avec effet rétroactif au 1er avril 2023. Le Comité Directeur de la société « DIEPPEDIS » et l'Associé Unique de la société « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD » ont procédé le 2 mars 2023, à l'examen du projet de fusion, notamment en ce qui concerne le montant de l'actif net comptable, tenant compte du fait que la société « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD » et la société « DIEPPEDIS» déclarent expressément placer cette opération sous le régime fiscal prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts. Sur la base des comptes sociaux au 31 mars 2023 : - le montant de l'actif apporté par la société « SOCIETE DE DISTRIBUTION - SDD » sera de €. 2 723 108. - le montant du passif transmis par la société «SOCIETE DE DISTIBUTION - SDD » sera de €.1 127 254. L'actif net apporté par la société «SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD» s'élèvera en conséquence à €.1 595 854. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de Commerce et dès lors que la Société «DIEPPEDIS» détient à ce jour la totalité des actions représentant le capital de la Société «SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION » et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION -SDD» contre des actions de la Société « DIEPPEDIS» ni à augmentation de capital de la Société «DIEPPEDIS». En conséquence les parties ont convenu qu'il n'y avait pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'échange. La différence entre d'une part, la valeur nette des biens et droits apportés par la Société « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION -SDD» et d'autre part, la valeur comptable dans les livres de la

Société « DIEPPEDIS» des actions de la Société « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD» dont elle est propriétaire constitue un mali de fusion de (€.13 929 794). Cette opération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « DIEPPEDIS » qui se tiendra au plus tard le 31 mars 2024. Les créanciers des Sociétés «SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD» et «DIEPPEDIS » dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion. LE PRESIDENT LE PRESIDENT DE « SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION» DE « DIEPPEDIS »..

